

R
243

15



ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue

DESJARDINS



BIBLIOTHEQUE

JAN 14 1963

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL

Décembre 1962

Vol. XXVIII — N° 12

BILLET

UN singe et sa guenon avaient été pris et mis en cage. Il n'en fallait pas plus pour qu'un flot de pauvres humains s'attroupent, curieux, devant les prisonniers et ajoutent à la moquerie, la part d'outrages dont sont parfois si prodigues ceux qui jouissent de la liberté.

Savez-vous ce qui arriva ?

Devant cette foule légère et sans cœur, le singe décida de lui faire subir un véritable examen, largement assaisonné de persiflage.

Et il se mit à hurler :

« Au moins nous, on ne se contente pas de la regarder, cette maudite cage, on veut la débâter ; parce que nous savons, nous, que malgré tous vos efforts, c'est elle seule qui nous empêche de sortir. C'est un des vôtres qui a dit un jour : « quand il y a sur ma route un obstacle que je ne peux vaincre, je le dynamite. » Ah ! si j'en avais un peu de votre dynamite, comme je démolirais, à l'instant, la porte qui nous garde ici, prisonniers de vos ricanements et de votre passagère tranquillité ! Nous n'aurions aucune difficulté pour nous en aller et retrouver dans nos chères forêts nos palmiers géants. »

« Eh ! Eh ! reprit la guenon ; ton lyrisme n'est pas dans le ton ; crois-moi, remets à plus tard tes beaux rêves de liberté. Crois-tu que cette vile populace y comprend quelque chose ? Si tu veux m'en croire, nous allons sans tarder accorder nos violons et la juger. »

« Peuh ! s'il fallait les juger à leurs paroles, tous ces hommes seraient fous et les femmes plus folles encore ; ils n'avaient c'est évident, aucun besoin, pour exercer leur esprit railleur, de venir nous relancer jusqu'ici... et de si loin ; car tout homme est porteur d'une basse-cour ; qu'ils s'arrêtent donc à leurs propres singeries et après avoir choisi dans le tas, qu'ils s'en gargarisent. Tiens, regarde ce drôle d'homme à l'allure bizarre ; le vois-tu celui qui porte des plumes d'oiseau, et qui les porte si follement encore. Je l'assure que jamais je n'oserais me déguiser de la sorte ; singe je suis, singe je reste. Mais lui ! déguisé en oiseau rare ! Ma foi, la ressemblance est trop frappante ! S'il se voyait avec cette étrange charpente, cette drôle de construction, il ne porterait plus jamais un tel accoutrement. »

« Ce n'est pas toujours par les plumes qu'on peut juger d'un oiseau. Celui dont tu te moques pour autant qu'il veut briller par le costume, ce n'est pas un damoiseau. Foi de guenon, tu te trompes, mon ami, c'est vrai qu'il porte culotte... mais cet homme-là... c'est une femme, que veux-tu, elle a dérogé au programme que son destin lui dictait. La pòvre... elle est victime de la mode... et d'un goût douteux. Pour en arriver là ; elle y a mis le temps, mais comment a-t-elle pu, elle qui était faite pour les colifichets et les dentelles, vaincre sa pudeur

(suite à la page 187)

NOTRE COUVERTURE. — La clairière.

— (Photo : Paul Auger, Québec.)



ÉDIFICE DESJARDINS

La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXVIII, N° 12

QUÉBEC

Décembre 1962

Sommaire

	PAGE
Billet.....	JOS. TURMEL..... 182
Éditorial : Société générale de financement.....	C. VAILLANCOURT..... 183
Les Caisses populaires : une expérience de démocratie économique.....	MARCEL-B. CARON..... 185
La socialisation..... 186
L'Office de la langue française publie son premier bulletin..... 188
Manchettes..... 189
L'actualité en images..... 190
Notes et commentaires..... 192
L'assurance-accident va de l'avant.....	HERVÉ HUDON..... 193
Libération économique par « volonté commune »..... 194
Jubilé d'argent à la Caisse populaire de Saint-Damase..... 194
L'Union régionale de Rimouski célèbre ses 25 ans..... 195
Pour nos Caisses scolaires.....	JOS. TURMEL..... 196
Les indices des prix à la consommation..... 196
Notre but constant.....	DAVID A. MORSE..... 197
In Memoriam..... 197
Témoignage d'un sociétaire.....	MAURICE VILLENEUVE... 197
Table des matières..... 198
Et s'il revenait?.....	HENRI DEVAIN..... 200

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires.....	\$1.75
Pour les autres.....	\$2.25

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, Inc., Québec.



Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Editorial



BIBLIOTHÈQUE

JAN 14 1963

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
MONTREAL

Société générale de financement

LA Loi constituant la Société générale de financement du Québec a été adoptée par l'Assemblée législative de Québec le 29 juin 1962.

Chaque Caisse populaire recevra, ces jours-ci, un exemplaire de cette loi.

Dans *la Revue Desjardins* du mois dernier, nous avons donné un aperçu de ce qu'était cette loi de la Société générale de financement. Trop de gens, qui ne connaissent pas notre organisation ou qui la connaissent bien peu, ont prétendu, depuis plusieurs années, que nos Caisses populaires n'aidaient pas suffisamment l'industrie. Un économiste, professeur d'université, a même écrit que nous devions diminuer considérablement les prêts à l'habitation pour prêter sur billet ou sur reconnaissance de dette afin d'augmenter le crédit. Ce même économiste et d'autres gens ont également écrit : « Des capitaux considérables sont en dépôt dans les Caisses populaires ; celles-ci, par respect pour les lois existantes et par souci de la sécurité des dépôts, se voient dans l'obligation de « stériliser » et de « dénationaliser » quelque \$700 millions. Une large part de cette somme imposante sert à financer les gouvernements fédéral et provinciaux, les commissions scolaires, les communautés religieuses et les fabriques. Ce sont là des placements solides et méritoires mais qui ne comportent aucune participation directe au développement industriel et économique de la province de Québec. »

Nous avons répondu, dans le temps, que de telles affirmations exigeaient des explications ; nous les avons données à ce professeur d'université en lui démontrant que les capitaux et l'épargne dans nos Caisses populaires n'étaient pas stérilisés et encore moins dénationalisés.

Nous écrivions à la fin de notre article éditorial dans *la Revue Desjardins* de août-septembre 1961 : « Lorsque nous avons fondé nos deux Sociétés d'assurance — la Société d'assurance des Caisses populaires et L'Assurance-Vie Desjardins — deux organismes qui ont déjà fait leur marque, nous avons procédé avec prudence. Nous avons peut-être utilisé des moyens semblables pour aider certaines industries en particulier, mais avant d'agir étudions ensemble, consultons ceux qui sont dans le métier, eux qui voient comment les choses se passent et ont de l'expérience ; connaissant toutes les données du problème, nous pourrions juger exactement la situation, et, le cas échéant, adopter les méthodes qui s'imposent. » Nous pouvons donc, sans porter atteinte à nos principes de base des Caisses populaires, sans mettre en danger les épargnes de nos déposants, procéder comme nous l'avons fait pour nos deux Sociétés d'assurance, c'est-à-dire utiliser une partie de notre épargne pour aider la Société générale de financement du Québec.

La loi de la Société générale de financement du Québec précise que les Caisses populaires pourront investir dans cet organisme jusqu'à concurrence de 25% de leur avoir-propre. Ainsi, personne n'est en péril, il n'y a aucun danger que l'argent de nos déposants soit en danger de quelque façon que ce soit, parce que l'avoir-propre de nos Caisses populaires leur appartient en propre, personne ne peut le retirer. Cette manière de procéder constitue donc une solidité et une sécurité à toute épreuve.

On parle aujourd'hui du relèvement économique des Canadiens français afin de les aider à devenir maîtres de leur destinée. Investir des fonds dans la Société générale

de financement est un des moyens d'y arriver. Nous avons procédé ainsi dans l'organisation de nos deux Sociétés d'assurance, et maintenant tous ceux qui veulent voir clair réalisent quel placement vraiment extraordinaire les Caisses populaires ont fait en rendant possibles l'organisation et le développement de ces deux sociétés. Le but poursuivi pourra être atteint grâce à nos Caisses populaires, grâce à l'appui de toutes les petites gens : je doute que les organisations financières étrangères et à gros capitaux viennent investir beaucoup d'argent dans la Société générale de financement. Pour notre part, si nous avons été de bons travailleurs, de bons porteurs d'eau, si nous avons apporté aux autres notre travail, notre intelligence, et parfois notre compétence quand on a voulu l'accepter. Ne comptons pas, cependant, sur les autres pour nous sauver ; notre salut ne peut venir que de nous-mêmes. Le proverbe : « Dieu nous a faits sans nous mais il ne nous sauvera pas sans nous » s'applique sur le plan matériel aussi bien que sur le plan moral ou spirituel. Maîtres de notre destinée, nous le serons si nous le voulons. Dans le passé, nous avons toujours défendu que l'on investisse notre argent dans des organisations « spéculatives » ou « aléatoires » — ce sont là, d'ailleurs, les deux mots employés par M. Desjardins lui-même — et nous sommes encore de cette opinion afin de ne pas mettre en danger les épargnes que nous confient nos sociétaires. Nous sommes également encore d'avis que notre manière de procéder jusqu'à maintenant en ce qui concerne nos prêts a été rationnelle, logique, et qu'en faisant des prêts à l'habitation nous avons aidé à toutes les industries ; des industries étrangères en ont peut-être profité, à l'occasion. Aujourd'hui, sans que personne ne soit lésé d'aucune façon, sans même abandonner les principes de base de nos Caisses populaires, nous pouvons faire un autre pas en avant, nous inspirant de l'exemple que nous avons donné en fondant nos deux Sociétés d'assurance.

Le gouvernement contribue pour 25% dans la Société générale de financement du Québec. C'est dire que le gouvernement

ne veut pas tout faire seul mais qu'il veut aider à faire. De plus, c'est une garantie contre toute perte. Les choses n'iront pas à toute vitesse, il faudra procéder prudemment et sûrement. Mais il faut commencer.

On nous demandera peut-être pourquoi les souscriptions faites par les Caisses populaires seront mises en fiducie. La raison est toute simple : éviter de perdre le contrôle de notre économie, comme la chose existe actuellement, si un jour des institutions étrangères voulaient acheter ces actions.

Comment cela rapportera-t-il ? Au moment de l'organisation de nos deux Sociétés d'assurance, si chaque Caisse populaire avait d'abord voulu savoir quel intérêt elle retirerait, nous n'aurions jamais fondé ces deux Sociétés d'assurance ; aujourd'hui, chacun se rend compte des avantages financiers et autres dont il bénéficie, car maintenant ceux qui ont fait l'effort de verser le capital voulu sont récompensés.

Trois représentants de Caisses populaires ont été nommés au Conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec afin de protéger les Caisses populaires, mais ces nominations ne sont que temporaires. Dès que cette Société opérera normalement — et nous espérons que ce sera à assez brève échéance — ses souscripteurs éliront leurs représentants.

On nous a demandé pourquoi nous n'avions pas encore parlé de la Société générale de financement du Québec. Nous avons d'abord voulu laisser passer les tempêtes, et, ensuite, ne pas influencer qui que ce soit ; nous avons pu, pendant ce temps, réfléchir et étudier si nous pouvions appliquer dans le cas de la Société générale de financement du Québec les mêmes principes et méthodes que nous avons utilisés pour bâtir nos deux Sociétés d'assurance. Nous pouvons, croyons-nous, procéder de la même façon.

Maintenant, allons de l'avant. Si nous le voulons, si nous agissons en conséquence nous pourrons, demain, être maîtres de notre propre destinée.

B. Vaillancourt

Les Caisses populaires : une expérience de démocratie économique

LA coopérative d'épargne et de crédit telle qu'exprimée dans l'organisation et le fonctionnement d'une Caisse populaire est et doit demeurer une expérience, sans cesse renouvelée, de démocratie économique.

RESPECT DE LA DÉMOCRATIE

Au tout début, cela ne pose pas de problème pour une nouvelle Caisse populaire. Le nombre des sociétaires étant encore petit, l'enthousiasme des premières heures assurent un intérêt constant de la part de tous dans la marche des opérations et le progrès de l'entreprise.

Cependant, à mesure que l'organisation grandit et prend de l'importance, il y a danger que cette situation du début disparaisse, si les membres dirigeants ne tiennent pas compte que plus une Caisse populaire progresse plus il faut veiller au respect du fonctionnement de la démocratie.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

Il n'est pas question de revenir aux méthodes employées il y a un demi-siècle pour s'assurer de la marche démocratique de sa Caisse populaire ; l'évolution et les changements démographiques et sociaux qui se sont produits ne permettent pas la tenue de réunions fréquentes des sociétaires et demandent même que les mé-

thodes les plus modernes de communications soient employées pour les assemblées annuelles. Il est donc de nos jours impératif qu'à chaque année les sociétaires aient non seulement l'opportunité, mais soient encouragés à assister, à participer activement à l'assemblée annuelle de leur organisation.

LA PARTICIPATION DES SOCIÉTAIRES

Chaque Caisse populaire dispose en plus, d'un instrument de référendum permanent ; la fidélité de ses sociétaires. C'est par elle que peut s'exprimer journalièrement la confiance et l'esprit « d'appartenance » des sociétaires.

La volonté de participation de l'utilisateur de la Caisse populaire est nécessaire à l'action coopérative, tout en tenant compte que le critère qualificatif est plus important à cet égard que le critère quantitatif.

L'OPINION DES SOCIÉTAIRES

La structure et l'administration de la Caisse populaire doit prévoir un dispositif d'éducation et d'information pour les sociétaires aussi bien qu'un dispositif de transmission de l'opinion des sociétaires. Tout doit être mis en œuvre afin qu'il existe un dialogue constant entre les sociétaires et les dirigeants qu'ils se sont choisis. D'ailleurs, la Caisse populaire dispose dans son action de la possibilité de procéder à des enquêtes et à des sondages d'opinions. Les administrateurs et les employés ne doivent jamais négliger ces moyens de mieux connaître les besoins et les aspirations des sociétaires tout en leur permettant de mieux comprendre les buts et services de leur Caisse populaire.

L'ESPRIT DU TEMPS

Comme tout secteur de l'économie, les coopératives d'épargne et de crédit doivent aussi se garder du danger de la bureaucratie et de cette sclérose qu'un économiste français qualifiait dernièrement du « règne des secrétaires généraux ». Les Caisses populaires, tout comme la coopération doivent être de leur temps. Elles doivent s'adapter à l'évolution économique de leur milieu et étudier tous les problèmes qui s'y rattachent, non seulement au point de vue commercial, mais surtout dans leurs aspects sociologiques.

RESPONSABILITÉ RÉCIPROQUE

Pour que les grands principes démocratiques d'une Caisse populaire soient préservés, les sociétaires doivent activement participer à son gouvernement, tout en se gardant de confondre « gouverner » avec « administrer » ce qui pourrait diluer les pouvoirs nécessaires à une bonne administration.

En participant d'une manière active et éclairée au gouvernement général de leur organisation, les sociétaires de la Caisse seront mieux en mesure de comprendre les pouvoirs qui sont nécessaires à l'administration et de laisser la responsabilité de ces derniers à ceux qui l'exercent en vertu d'un mandat qu'ils leur auront donné librement à chaque assemblée annuelle.

Sur cette responsabilité réciproque repose toute la structure démocratique des Caisses populaires.

L'oublier risquerait de nous conduire bien loin des grands principes de base qui font la force du mouvement des Caisses populaires Desjardins.

MARCEL-B. CARON

Vous voulez joindre
les deux bouts ?

Faites votre budget !

La socialisation

Au début de septembre dernier, à l'occasion de la fête du travail, NN. SS. les archevêques et les évêques du Canada publiaient une déclaration des plus importante sous le thème de La socialisation. Cette déclaration, basée sur la grande encyclique de S.S. Jean XXIII, Mater et Magistra, contient une grande leçon pour l'homme de 1960 face aux progrès scientifiques et techniques de notre temps.

MATER ET MAGISTRA (S. S. JEAN XXIII)

« La « socialisation » est un des aspects caractéristiques de notre époque. Elle est une multiplication progressive des relations dans la vie commune ; elle comporte des formes diverses de vie et d'activité associée, et l'instauration d'institutions juridiques. Ce fait s'alimente à la source de nombreux facteurs historiques, parmi lesquels il faut compter les progrès scientifiques et techniques, une plus grande efficacité productive, un niveau de vie plus élevé des habitants. »

« La « socialisation » est à la fois cause et effet d'une intervention croissante des pouvoirs publics même dans les domaines les plus délicats : soins médicaux, instruction et éducation des générations nouvelles, orientation professionnelle, méthodes de récupération et réadaptation des sujets diminués. Elle est aussi le fruit et l'expression d'une tendance naturelle, quasi incoercible, des humains : tendance à l'association en vue d'atteindre des objectifs qui dépassent les capacités et les moyens dont peuvent disposer les individus. Pareille disposition a donné vie, surtout en ces dernières décennies, à toute une gamme de groupes, de mouvements, d'associations, d'institutions, à buts économiques, culturels, sociaux, sportifs, récréatifs, professionnels, politiques, aussi bien à l'intérieur des communautés politiques que sur le plan mondial. »

Il n'échappe à personne que les exigences de notre temps invitent à une action courageuse et positive. Si notre population se mon-

tre parfois hésitante à s'engager dans cette voie, c'est qu'elle se trouve en face d'un problème de conscience qui crée chez elle une insécurité pour le présent et une incertitude devant l'avenir. Ce problème, c'est celui d'un conflit de valeurs : la sauvegarde de la liberté individuelle, d'une part, et la jouissance des bénéfices d'un progrès social, d'autre part.

Guide et éducatrice des consciences (*Mater et Magistra*), l'Église s'est exprimée l'an dernier par la voix de Jean XXIII pour résoudre ce dilemme. Comme au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Canada a été témoin d'une intensification de ce problème, nous croyons qu'il est opportun de parler encore de la socialisation.

Depuis une vingtaine d'années, les nouveaux développements dans les domaines de l'énergie, de la productivité, du transport et des communications ont apporté des changements considérables. La civilisation industrielle ne vient vraiment que de commencer.

Une nouvelle civilisation s'ébauche quand un événement jusqu'ici rare ou occasionnel tend à devenir plus commun ou général. Une fusée en orbite ne fait pas une ère spatiale, mais elle peut bien en être le signe avant-coureur. Avec la recherche, qui est clef de la découverte scientifique, nous pouvons nous attendre à trouver le changement comme une caractéristique normale de notre vie. De plus, ces changements vont s'étendre davantage à tous les aspects de notre vie et vont atteindre celle des pays en voie de développement restés jusqu'ici inchangés.

Bien des indices nous montrent

que le particulier est en train de devenir général dans la structure sociale de notre civilisation. Le développement social pénètre dans nos vies par de nouveaux moyens. La politique et l'industrie ne sont pas les seules voies du progrès humain. Comme le disait le pape Jean XXIII, « sous l'effet de cette tendance (la socialisation), spécialement en ces derniers temps, ont surgi de toute part, dans le cadre national ou au plan international, des groupements, des sociétés et des institutions de caractère économique, social, culturel, récréatif, sportif, professionnel ou politique. » Cette tendance à s'organiser dans des groupements pour différents objectifs communs, même pour le progrès, s'appelle tout simplement la socialisation. C'est l'expression de la nature sociale de l'homme : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. » (*Gen. 2, 19.*)

« Cette évolution résulte aussi d'une tendance naturelle et presque incoercible : Celle-ci porte les hommes à s'associer spontanément pour atteindre des biens désirables pour chacun, mais hors de portée des individus isolés. »

Le socialisme totalitaire et matérialiste est une forme extrémiste et hérétique de la socialisation. En elle-même, la socialisation ne conduit pas nécessairement à cette sorte de socialisme, pas plus que le désir naturel de liberté conduit nécessairement à l'autre extrême, l'individualisme.

À vrai dire, c'est la socialisation qui, avec toute l'activité organisatrice qu'elle implique, est la réponse toute naturelle aux dangers de ces deux extrémismes de notre société. Le pape Léon XIII a dénoncé cette absence d'une vie sociale organique pour l'homme du XIX^e siècle.

La socialisation est la reviviscence de cette vie organique que l'on avait perdue. Il n'est pas surprenant, alors, qu'aujourd'hui tant d'énergie soient dépensées pour faire renaître l'organisation.

Les grands développements scientifiques des dernières années ont affranchi l'homme de ces « lois » étroites que la pensée libérale du XIX^e siècle croyait nécessaires au développement de la société, aussi bien que de l'étreinte du communisme et du socialisme matérialiste et totalitaire. Pour la première fois dans l'histoire de la société industrielle, nous nous rendons compte que le développement industriel n'entraîne pas nécessairement à sa suite un étouffement de la personne, de la famille et des groupements libres.

Au contraire, la technique s'est développée à un point tel que, devenant un instrument au service de l'homme, la personne, la famille et les groupements libres peuvent maintenant songer à contrôler l'organisation de ce développement comme jamais auparavant.

En même temps que ceci devient vraiment possible, on ne devrait plus s'attendre à voir les travailleurs, la propriété privée, et la liberté d'association par la coopération rester constamment sur la défensive dans notre société. Bref, si la technique change maintes formes traditionnelles de travail, la socialisation peut rendre l'homme plus productif et peut pousser son esprit créateur et artistiques à trouver de nouveaux moyens.

Nous avons à peine commencé à utiliser les ressources d'organisation que possèdent les citoyens dans le système démocratique, les employeurs et les travailleurs dans la vie industrielle, la famille dans les localités et les professions dans la planification sociale. Tant que nous ne l'aurons pas fait, la société technique ne sera pas une civilisation humaine, car elle ne présente pas le reflet de ces expressions humaines. C'est la socialisation qui apporte un caractère humain à la planification requise par la société industrielle. L'homme sourit devant ses créations.

Il n'est pas possible à notre société de progresser dans tous les domaines et, ainsi, de devenir une société vraiment humaine aussi longtemps que des méprises

fondamentales subsisteront sur des questions comme celles de la nature et des fonctions de l'organisation sociale. L'organisation est faite pour servir l'homme, et non l'homme pour servir l'organisation. Méconnaître cette vérité, c'est retomber dans le vieux conflit individualisme — socialisme du siècle dernier.

Ce conflit est encore tout actuel chez nous. On le constate avec évidence sur le plan international dans certaines restrictions au commerce et à l'immigration, et dans une inaptitude à trouver une place pour l'expérience économique-culturelle de la socialisation qu'est le marché commun européen. Cela est également patent sur le plan national dans le cas de la question des soins médicaux, dans la persistance de conflits industriels et dans l'ampleur d'un chômage permanent.

On constate par ailleurs certains signes d'encouragement : le sens de responsabilité face aux effets de l'industrialisation sur la société que l'on a manifesté lors de la récente conférence présidée par le duc d'Édimbourg ; le voyage des représentants du conseil de la productivité en Europe occidentale ; la préoccupation grandissante chez les travailleurs, les employeurs et les représentants de l'État pour un programme approprié de formation des travailleurs industriels ; l'attention plus grande portée à la famille par les travailleurs sociaux et ceux qui sont chargés de la planification sociale ; et les expériences les plus diverses que l'on fait dans le domaine de l'éducation.

Cependant, tout cela ne sera qu'un gaspillage d'énergie, d'action et de bonne volonté, si notre société est dépourvue d'une philosophie sociale appropriée à notre époque. Voilà pourquoi nous recommandons fortement que l'enseignement social de l'Église soit étudié aujourd'hui avec plus d'intensité que jamais. À l'intérieur de l'Église, les fruits de la socialisation, rendus manifestes dans le mouvement liturgique, le mouvement de l'apostolat des laïcs et le mouvement œcuménique ont été accompagnés d'un renouveau théologique. Il en est ainsi pour

notre société. Elle doit découvrir et apprendre les formules d'une participation active, libre et intelligente, en même temps que ses membres s'organisent dans ces groupements sociaux qui seront l'expression d'une philosophie sociale adaptée à l'homme de ce nouvel âge.

BILLET

(Suite de la page 182)

féminine et accepter ce vêtements masculin qui n'est pas fait pour elle. »

Devant un tel raisonnement, le singe dut donner raison à sa compagne.

« Tu m'as convaincu que la mode est une lourde cage ; et cette cage, la femme la transporte, hélas, dans toutes ses allées et venues... »

Sur ce point, les hommes ne sont pas beaucoup mieux se hâta d'ajouter la guenon.

Tiens regarde cet ivrogne pour te convaincre. Il se croit libre, tu sais, il le dit, il le chante, mais il ne peut plus garder son équilibre ; tantôt, on devra le conduire chez lui. Pense que chaque jour il s'enferme dans la cage bâtie par sa passion, et que cette cage il la transporte partout.

Vois ce fol orgueilleux ; il est pétri par le dédain.

Et cet avare dont l'amour de l'argent empoisonne la vie.

Et ce gremlin...

Et ce sot intrigant à l'air bon garçon qui n'a qu'un souci ; se glisser dans l'estime des autres !

L'homme, crois-moi, n'est pas plus sage !

Que de cages l'empêchent de prendre un véritable essor.

Comme par hasard, un sage intervint dans la discussion.

« Je vous ai entendus », dit-il, « et vous me semblez assez d'accord pour censurer allégrement les humains que je représente. Mais votre jugement est-il vraiment juste ? Sans doute, trop souvent l'homme est un bagnard volontaire. Il s'en va l'œil baissé parce qu'il est retenu par un lien fatal ; la passion qui rend son âme captive lui masque le doigt qui lui montre le ciel ; sachez qu'un rien blesse l'âme ou l'effarouche ; le choc des passions, ou bien la brise, ou bien la spiritualise. Ça, vous l'avez oublié. »

Moi je pense qu'au lieu de tout déblâter, de se forcer les méninges à tant médire, à tant calomnier, l'homme devrait se mettre à l'ouvrage pour démolir sa cage ; il a tout ce qu'il faut pour y arriver ; qu'il utilise d'abord les avis de son prochain pour localiser sa cage.

Et s'il veut vraiment s'en débarrasser il a l'explosif voulu.

N'en déplaise à tous les petits maîtres du jour, et à ceux qui, sans trop le savoir, font partie de la troupe des vierges folles.

JOS. TURMEL

L'Office de la langue française publie son premier bulletin

N.D.L.R. — *Le ministère des Affaires culturelles a créé dernièrement un Office provincial de la langue française qui, en octobre, publiait son premier bulletin linguistique sous le titre de Mieux dire.*

On peut se procurer ces bulletins mensuels en s'adressant au ministère des Affaires culturelles, 360, rue McGill, Montréal.

À ce sujet, nous vous invitons à lire l'article suivant de M. Georges-Émile Lapalme, ministre des Affaires culturelles.

LA revue française *Vie et Langage* mène depuis quelque mois une enquête dont la première question est : « Peut-on, doit-on agir sur la langue » ? La plupart des réponses sont évidemment affirmatives ; on est presque unanime à reconnaître qu'il est même impérieux d'agir. Toutefois, la question est particulièrement complexe, et il ne faut pas oublier que le langage doit refléter à la fois la pérennité et l'évolution d'une civilisation.

Le sort d'une langue est lié à la conciliation de deux tendances ; d'une part, la conservation d'un héritage linguistique, du moins dans ses caractéristiques essentielles ; d'autre part, la constante adaptation de la langue à l'évolution du monde moderne. À ces deux tendances qui sollicitent la langue, correspondent deux attitudes fondamentalement oppo-

sées : purisme et laxisme. Mais il s'agit là de deux extrêmes aussi préjudiciables l'un que l'autre, et il est dommage qu'un grand nombre de gens s'imaginent qu'il faille choisir entre les deux. Pourtant toute la nature est fondée sur un équilibre des fonctions de conservation et d'évolution. Pourquoi la langue échapperait-elle à cette loi ?

Fort de ses nombreuses découvertes scientifiques et techniques, l'homme du xx^e siècle se voit obligé de nommer mille et une réalités nouvelles qui font désormais partie de sa vie quotidienne et, pour survivre, toute langue moderne doit faire preuve d'une grande puissance d'assimilation et d'adaptation.

De nos jours, des organismes spécialisés sont nécessaires pour fournir aux grandes langues de civilisation les moyens d'exprimer

l'extraordinaire essor scientifique et technique et l'évolution générale du monde. C'est le travail qu'accomplissent en France l'Office du vocabulaire français, le Comité d'étude des termes techniques français et le Comité consultatif du langage scientifique.

C'est *a fortiori* ce que devra accomplir au Canada français l'Office de la langue française dont le rôle sera plus important que celui des organismes français précisément dans la mesure où le problème du langage est plus grave au Québec qu'en France. La défense de la langue française, — c'est d'ailleurs le nom d'une association, — est en France un combat aux frontières du langage. La civilisation française, source du langage, n'est pas menacée dans son essence ni dans sa durée.

Le Canada français n'a évidemment pas les mêmes avantages. Il est tributaire de la France dans sa civilisation intellectuelle ; de l'Amérique, dans sa civilisation matérielle. La langue française y plonge ses racines dans un sol étranger à son essence, à son génie, d'où un conflit tragique : le Canadien français est incapable de nommer dans sa langue la réalité qui l'entoure. Laissé au hasard, cet état de choses mène à une sorte de dessèchement progressif du français au Canada. Dès lors, il serait mauvais de fonder l'œuvre de l'Office sur une simple « défense de la langue française ».

Il ne peut être question que d'un renouveau culturel général et profond. C'est ce qui explique le rattachement de l'Office au ministère des Affaires culturelles. C'est ce qui explique aussi le souci de collaboration qui anime l'Office à l'égard de divers milieux : enseignement, journalisme, syndicalisme, industrie, commerce.

Est-il vain d'espérer que le *Bulletin de l'Office de la langue française* rejoigne tous ses milieux et que, par un choc en retour, l'Office reçoive leur appui ?

LES ADMINISTRATEURS DE VOTRE FÉDÉRATION

ET DES UNIONS RÉGIONALES,

AINSI QUE TOUS LEURS EMPLOYÉS

VOUS SOUHAITENT

UNE

Bonne, Heureuse et sainte Année!

Les réclamations jusqu'à \$3,000. peuvent maintenant être réglées sans délai :

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS vient d'annoncer que comme conséquence de la récente modification apportée à la section

45f de la loi sur les droits successoraux de la province de Québec, il lui est maintenant possible de payer jusqu'à \$3,000. sur une réclamation de décès avant même d'avoir obtenu le certificat de libération du gouvernement. L'Assurance-Vie Desjardins :

1° règlera définitivement et sans délai les réclamations pour un montant moindre que \$3,000. ;

2° paiera jusqu'à \$3,000. sur les réclamations d'un montant supérieur avant d'avoir obtenu le certificat de libération ;

3° paiera un \$1,500. additionnel ou jusqu'à concurrence du montant payable s'il est inférieur à \$3,000. sur les réclamations acceptées et pour lesquelles il fallait attendre le permis de disposer.

Voilà donc une politique des plus libérales de la part de L'Assurance-Vie Desjardins qui fait honneur à son désir de bien servir le mouvement Desjardins.

À qui les Canadiens confient-il leurs épargnes courantes ?

Banques à charte	\$7,625,000,000.00	79.4%
Coopératives d'épargne et de crédit	1,335,000,000.00	13.9%
Banques d'économie du Québec	310,000,000.00	3.2%
Sociétés de fiducies (Trust Companies)	230,000,000.00	2.4%
Bureau d'épargne du gouvernement Ontarien	75,000,000.00	.8%
Bureau d'épargne du Service des postes	29,000,000.00	.3%
	<hr/>	
	\$9,604,000,000.00	100%

L'Assurance-Vie Desjardins au Conseil de la coopération

LORS de son assemblée du 11 novembre dernier, le Conseil d'administration du Conseil de la coopération du Québec a officiellement accepté la demande d'admission de L'Assurance-Vie Desjardins comme membre du Conseil, à titre de coopérative provinciale.

Ce statut donne à L'Assurance-Vie Desjardins le droit d'avoir son délégué officiel au Conseil d'administration du Conseil de la coopération. L'Assurance-Vie Desjardins a nommé à ce poste son directeur général, M. Alfred Rouleau. Les critères qui servent à déterminer quelles institutions d'assurance peuvent faire partie du Conseil de la coopération du Québec sont les suivants :

1° l'entreprise ne doit pas être dirigée en vue d'un profit à enrichir des individus ou des institutions de nature capitaliste ;

2° elle doit être contrôlée démocratiquement par les membres ou assurés eux-mêmes ou par leurs

délégués, soit par les représentants d'un mouvement coopératif ou professionnel dont la société d'assurance est un service ou prolongement ;

3° elle doit avoir une attitude favorable au mouvement coopératif.

L'Assurance-Vie Desjardins rencontre tous ces critères adoptés par le Conseil de la coopération du Québec.

Où les Canadiens se procurent-ils leur crédit ?

LE Bureau fédéral de la statistique vient de publier un rapport intéressant sur les prêts en cours à la fin de l'année 1961 dans les institutions qui font des avances de prêts ou de crédit à la consommation.

En voici un résumé :

Prêts personnels par les banques à charte	\$1,432,000,000.00
Avances consenties par les Sociétés de financement	1,156,000,000.00
Plans de paiements différés dans les magasins	1,088,000,000.00
Prêts personnels par les compagnies de petits prêts	594,000,000.00
Prêts personnels par les coopératives d'épargne et de crédit (Caisses populaires et Credit Unions)	569,000,000.00
Prêts consentis par les Sociétés d'assurance	358,000,000.00
Achats à crédit au moyen des cartes de crédit	47,000,000.00
	<hr/>
	\$5,244,000,000.00

Le Bureau fédéral de la statistique nous fait remarquer que même si ces chiffres représentent la plus grande partie des dettes personnelles des Canadiens au 31 décembre 1961, ils sont toutefois incomplets à cause de la difficulté d'obtenir des informations à ce sujet de plusieurs petites organisations qui consentent aussi des avances en argent ou en crédit aux consommateurs.

Des bourses d'études distribuées par la Caisse populaire de Beaupré

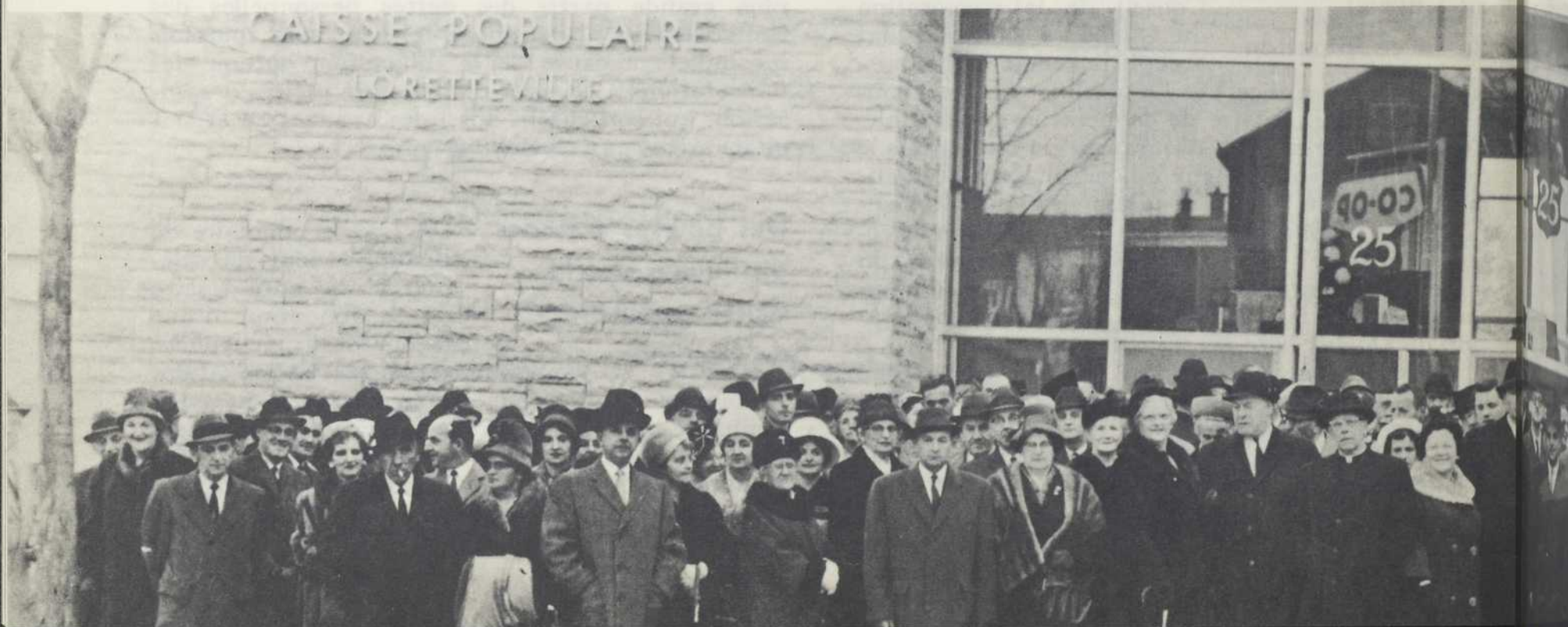
LA Caisse populaire de Beaupré vient de célébrer le 25^e anniversaire de sa fondation d'une façon toute particulière et digne de mention.

Le bureau de direction décida de poser un geste vraiment significatif pour les jeunes de la paroisse en distribuant 5 bourses d'études de \$100. à des étudiants et étudiantes de la paroisse.

L'ACTUALITÉ EN IMAGES



JOURNAL *MA CAISSE* — La rédaction du journal *Ma Caisse* est une tâche qui appelle la collaboration de plusieurs personnes. Cette photo prise lors d'une réunion des collaborateurs au journal, nous présente quelques-uns d'entr'eux en plein travail. De gauche à droite : MM. Emile Girardin, président de la Fédération et gérant de l'Union régionale de Montréal ; P.-E. Charron assistant-secrétaire de la Fédération ; Paul Lacaille, gérant de la Caisse populaire Hochelega de Montréal ; et Marcel-B. Caron, du Service de l'éducation de la Fédération. Quatre autres collaborateurs réguliers, MM. Marcel Caron, gérant de la Caisse populaire du Sacré-Cœur de Montréal ; Irénée Bonnier, du Service de l'éducation de la Fédération ; Roger Varin, de Montréal ; et J.-H. Payette, gérant de la Caisse populaire de Granby, n'apparaissent pas sur la photo.





50^e ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE POPULAIRE SAINT-RÉMI DE NAPIERVILLE — Une autre des nombreuses Caisses populaires fondées par le Commandeur Alphonse Desjardins vient de célébrer son cinquantième anniversaire. Il s'agit de la Caisse populaire Saint-Rémi de Napierville qui, depuis le 4 août 1912, n'a cessé de rendre service à tous les citoyens de cette paroisse. Elle compte maintenant 2,283 sociétaires et un actif de 1,6 million.

Les fêtes du cinquantenaire furent marquées d'une manière toute particulière par la célébration d'une grand-messe solennelle et la tenue d'une assemblée annuelle des plus intéressantes. Cette photo nous montre les administrateurs, membres des commissions, et le personnel de la Caisse populaire Saint-Rémi de Napierville.

Le mouvement Desjardins accueillait récemment un groupe des principaux officiers de la compagnie d'assurance La Sauvegarde. Tous ont été enchantés de leur visite au siège social des divers organismes provinciaux du mouvement et des informations qu'ils ont pu recueillir afin de se familiariser davantage avec le mouvement des Caisses populaires Desjardins.

L'une de nos photos nous les présente au moment où M. René Croteau, de l'Union régionale de Québec, leur présentait une vue d'ensemble du mouvement Desjardins. La deuxième photo fut prise lors de leur visite au bureau du sénateur Vaillancourt. Nous reconnaissons dans l'ordre habituel : MM. Alfred Rouleau, président de La Sauvegarde et directeur général de L'Assurance-Vie Desjardins ; François Adam, directeur général de la S.A.C.P. ; C. Vaillancourt ; Jean-Marie Couture, chef de bureau, Fédération des Caisses populaires ; Pierre Camu, directeur général, La Sauvegarde ; Jean-Louis Guérin, caissier, La Sauvegarde ; Raymond Denis, surintendant des agences, La Sauvegarde ; Henri Leblond, a.s.a., actuaire, La Sauvegarde ; J.-A. Thivierge, assistant actuaire, La Sauvegarde ; Raymond Denis jr., organisateur des agences, La Sauvegarde ; René Croteau ; Adrien Bouvier, organisateur des agences, La Sauvegarde ; Gérard Bouvier, assistant-comptable en chef, La Sauvegarde ; Dr Réginald Blouin, directeur médical, La Sauvegarde ; André-G. Leroux, c.a., chef comptable, La Sauvegarde ; Jean-Paul Langlois ; André Morin et Gérard Barbin.

À l'occasion des fêtes qui ont marqué le 25^e anniversaire de l'Union régionale de Rimouski, des certificats de mérite furent remis au notaire Émile Gagnon, président-fondateur de l'Union, et à M. l'abbé P.-E. Dubé, son premier gérant.

Nos photos montrent M. Émile Girardin, président de la Fédération, remettant les certificats.



Photo prise lors de la réception, qui eut lieu à la Caisse populaire de Loretteville, à l'occasion du 25^e anniversaire. Cette fête restera mémorable dans les archives locales, et fut une réussite complète. Cette photo-souvenir en est la plus belle preuve.

Nouvelles et commentaires

RECONNAISSANCE TOUTE SPÉCIALE AU DÉVOUEMENT

Le 10 novembre dernier, le Conseil d'administration de la Caisse populaire Saint-François de Chicoutimi réunissait à un souper quelque soixante personnes pour rendre hommage aux anciens officiers de la Caisse aussi bien qu'à ceux qui, actuellement, se dévouent depuis de nombreuses années. Des certificats de mérite furent décernés à une vingtaine d'entre eux par le président actuel, M. Jean-Louis Gauthier, qui souligna de façon toute particulière le travail accompli par MM. Edgar Claveau et Gustave Prince, officiers de la Caisse depuis 30 ans. Cette fête familiale était réhaussée par la présence de M^{gr} Sylvio Keroack, curé de la paroisse.

LES STATISTIQUES SUR LE CRÉDIT

Les Canadiens devaient, à la fin du mois d'août, 4 milliards de dollars aux diverses sociétés et organisations qui font le commerce du prêt personnel et du crédit aux consommateurs. C'est donc dire qu'en moyenne chaque Canadien était à cette date endetté pour plus de \$200. dans ce seul domaine du prêt ou du crédit personnel. Une telle moyenne appliquée au Québec nous donnerait une dette totale dans ce domaine de près de un milliard et un quart, qui, à un taux moyen d'intérêt de 18%, coûterait à la population québécoise 200 millions par année. Cette situation est d'autant plus grave si l'on considère qu'une très grande partie de l'intérêt payé sort de la province.

CLASSEMENT DES CHÈQUES AU MOYEN DE MACHINES ÉLECTRONIQUES

L'Association canadienne des banques à charte vient d'annoncer qu'à cause de l'augmentation rapide du volume de chèques codifiés à l'encre magnétique qui circulent dans les régions de Montréal et de Toronto, toutes les banques dans ces deux centres classeront les chèques au moyen de machines électroniques d'ici quatre mois. L'Association prédit aussi qu'avant un an les principales succursales des banques feront leur comptabilité à l'aide de machines comptables du même genre.

LES FONDS DE PENSION

Trente-quatre pour cent de la main-d'œuvre non agricole du Canada participait à des fonds de pensions au 1^{er} novembre 1960. Une enquête faite par le Bureau fédéral de la statistique sur certains aspects non financiers des caisses de pension révèle qu'à cette date il y avait au Canada 8,920 régimes de pension. Au total, il y avait 2,673,000 particuliers au service d'employeurs qui avaient un fond de pension en vigueur pour leurs employés et que ces caisses de pension comptaient 1,815,000 participants.

LES ADULTES S'INSTRUISENT DE PLUS EN PLUS

Un rapport publié récemment par le Bureau fédéral de la statistique sur l'enseignement populaire durant l'année 1960 nous apprend que plus de 800,000 adultes au Canada étaient inscrits à différents cours offerts par les universités, collèges, et autres organismes éducationnels, soit une augmentation de 30.8 pour cent sur l'année précédente. Les cours conduisant à un diplôme secondaire ou universitaire ont répondu pour 19 pour cent de toutes inscriptions, les cours de formation professionnelle et technique ou de perfectionnement pour 3.3 pour cent et les cours de formation populaire et culturelle pour 48.7 pour cent. En plus, durant l'année 1960, l'assistance aux conférences publiques, aux séances cinématographiques et à d'autres initiatives du genre a totalisé plus de 3 millions de personnes, soit une augmentation de 36 pour cent sur 1959.

ESSOR PRESQUE PHÉNOMÉNAL EN SASKATCHEWAN

Les coopératives d'épargne et de crédit (Caisses populaires et *Credit Unions*) progressent à une allure sans précédent dans la province de la Saskatchewan. Un rapport récent, publié par le gouvernement de cette province qui compte moins de 800,000 habitants, nous apprend qu'au 30 septembre 1962, 170,000 d'entre eux étaient sociétaires dans plus de 250 coopératives d'épargne et de crédit et que l'actif total du mouvement dans cette province dépasse maintenant 140 millions. Durant les derniers six mois qui ont précédé le rapport, le nombre de sociétaires avait augmenté de 9,000 tandis que l'actif total avançait de 21 millions.

À l'Assurance-Vie Desjardins...

L'assurance-accident va de l'avant

EN septembre dernier, L'Assurance-Vie Desjardins marquait le quatrième anniversaire de son service d'assurance-accident.

Période très courte dans la vie d'une entreprise, période suffisante pour permettre la création, l'évolution et le développement d'un service à travers le pays.

En 1958, le Service d'assurance-accident était limité à la province de Québec, en 1962 il s'étend de la Nouvelle-Écosse à la Colombie anglaise.

En 1958, le Service assurait 89,000 écoliers et étudiants ; en 1962, il en protège 410,000.

En 1958, le Service permettait à 400 groupes d'assurer ses élèves ; en 1962, le nombre est passé à 2,050.

En 1958, les primes étaient de \$189,000. et, en 1962, elles atteindront près de \$1,500,000.

Ces quelques chiffres démontrent que ce Service, en quatre ans, s'est taillé une place d'importance sur le marché d'assurance-accident au Canada.

On peut être surpris, même émerveillé, devant une évolution rapide d'une entreprise de chez nous. Oui c'est vrai, mais en réalité il n'y a rien d'extraordinaire. De nos jours les accidents sous toutes les formes sont si nombreux qu'ils posent un problème pour le budget des parents et la santé des enfants. L'Assurance-Vie Desjardins a apporté la solution au problème. Chaque année, elle tend par tous les moyens à améliorer son service et à le rendre accessible au plus grand nombre possible de familles.

En 1958, deux plans étaient offerts aux parents ; en 1962, il y en a quatre.

En 1958, la protection était limitée à l'année scolaire ; en 1962, elle couvre les douze mois du calendrier.

En 1958, le montant maximum pour frais médicaux encourus

pendant 52 semaines était limité à \$2,500. ; en 1962, il n'y a aucune limite et ce pendant 104 semaines après l'accident.

En 1958, les frais dentaires étaient limités à \$100. et, en 1962, à \$150. plus des indemnités de \$35. pour dents non remplacées pendant les 52 semaines.

Les indemnités pour perte de membre, de la vue ont été augmentées de 25% et les exclusions réduites de moitié.

On doit ajouter l'attention que nous avons apportée :

A) Aux commissions scolaires :

1° en leur remettant, chaque année :

a) une « police principale » décrivant les garanties offertes à leurs élèves ;

b) une liste de tous leurs assurés pour chaque école de leur juridiction ;

c) en leur envoyant des avis de paiement pour chaque réclamation acceptée ;

d) en leur laissant le choix exclusif du courtier.

B) Au personnel enseignant :

1° en réduisant au minimum le travail de mise en vigueur (aucune vérification des demandes d'adhésion, aucune liste à préparer, aucune responsabilité des argents, aucun rapport d'accident) ;

2° en les favorisant des mêmes plans et mêmes taux que les élèves.

C) Aux assurés :

1° en leur promettant un service rapide de réclamations (paiement en dedans de 48 heures) ;

2° en leur fournissant des reçus pour fin d'impôts ;

3° en leur garantissant le renouvellement automatique de la protection jusqu'au 30 septembre ;

4° en créant un nouveau service de prévention.

Tout ceci était très bien, mais c'était encore insuffisant pour atteindre le but de l'assurance-accident, soit protéger 100% des élèves d'un groupe.

L'expérience des années précédentes a démontré que 30% des élèves, où il y a distribution de dépliants, s'assurent. En 1962, cette distribution était possible à 1,175,000 écoliers et étudiants. On pouvait déduire que 775,000 élèves n'auraient aucune protection. Ces élèves, pour la plupart de familles pauvres, de familles nombreuses, de familles où le revenu est paralysé par la maladie, le chômage ou l'invalidité, demeureraient exposés à devenir triplement victimes d'accident, en plus des blessures physiques, la catastrophe financière au foyer et le manque de soins appropriés.

Nouveau problème, nouvelle solution. Aux commissions scolaires intéressées à protéger tous leurs élèves, nous avons consenti une réduction de \$0.25 par élève. La Société d'assurance des Caisses populaires a bien voulu compléter notre projet en réduisant de 30% leurs contrats de « responsabilité publique » et « responsabilité patronale ». Comme résultat, plus de 200 commissions scolaires et institutions ont favorisé tous leurs élèves d'une protection d'assurance-accident. Le pourcentage des adhésions de 1962 a subi une influence très heureuse et est passé de 30% à près de 40%.

Des avantages plus nombreux, des bénéfices plus élevés, des plans nouveaux, du service aux commissions scolaires, au personnel enseignant, aux assurés, des taux réduits, tout ceci est très bien, mais le tableau est encore bien incomplet pour expliquer la popularité du Service d'assurance-accident. Ce qui compte avant tout, ce sont les centaines de milliers de sociétaires de Caisse populaire qui réclament de préférence à tout autre les

plans de L'Assurance-Vie Desjardins. Ils sont convaincus à l'avance que L'Assurance-Vie Desjardins les servira très bien et que « s'assurer à L'Assurance-Vie Desjardins, c'est s'assurer chez nous ».

Il y a aussi ces milliers d'administrateurs de Caisse populaire qui, en jouant un rôle de premier plan dans leur entourage, ont permis à L'Assurance-Vie Desjardins de se hisser au rang des grandes entreprises d'assurance-accident pour les écoliers en Améri-

que. Sans vous, Messieurs les administrateurs, le rôle de L'Assurance-Vie Desjardins aurait été beaucoup moins efficace.

Dans toutes les provinces, nous avons touché de près l'influence exercée par les Caisses populaires dans leur milieu. Avec votre collaboration, il a été possible d'obtenir nombre de groupes scolaires. Si L'Assurance-Vie Desjardins est à la Commission des Écoles catholiques de Montréal, elle le doit aux Caisses populaires de Montréal. Sans elles, il nous aurait été im-

possible de présenter les taux de soumission qui nous ont permis d'obtenir le risque.

Il semble évident que le Service d'assurance-accident de L'Assurance-Vie Desjardins « va de l'avant »... et mieux qu'il a brûlé les étapes. Rien de surprenant, il n'est que la conséquence et la preuve de la vitalité du mouvement Desjardins.

HERVÉ HUDON, C.L.U.,
surintendant des ventes,
Service de l'assurance-accident.

Libération économique par « volonté commune »

M. LORENZO PARÉ, rédacteur en chef de *L'Action*, a publié récemment un éditorial dont les deux paragraphes ci-après sont détachés :

« Le mouvement coopératif est, au Canada français, une puissance qui s'ignore : ses bases sont désormais exceptionnellement étendues, ses cadres sont formés, ses expériences sont acquises ; il ne lui reste plus qu'à conquérir ! Par la coopération, le peuple canadien-français a déjà pratiqué sa trouée dans la grande entreprise de la banque et du financement, des assurances et de la production. Qu'il approfondisse le même sillon en utilisant à plein la même charrue ! Que l'idéal et l'action des coopérateurs se déploient toujours sur de nouveaux fronts et en de plus amples initiatives et la libération économique de la population ne sera pas imposée arbitrairement du dehors ; elle sera l'œuvre d'une volonté commune.

« Car le système coopératif est un engagement de la liberté individuelle ; il croît par l'éducation d'un peuple et non dans sa servitude. Il est plus lent que bien d'autres formes révolutionnaires du progrès social et économique, car il lui faut mériter l'adhésion des intelligences, alors qu'il est tellement plus facile de commander aux bras des automa-

tes. Bref, la coopération est à la mesure de l'homme et de sa dignité. »

Ces opinions d'un journaliste chevronné méritent qu'on s'y arrête et qu'on y réfléchisse !

JUBILÉ D'ARGENT À LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-DAMASE

Le 18 octobre dernier, les sociétaires de la Caisse populaire de Saint-Damase ont célébré avec enthousiasme le 25^e anniversaire de fondation de leur organisation.

La fête fut inaugurée par le président de la Caisse, M. Ernest Dorsigny, et clôturée par un magnifique banquet durant lequel deux magnifiques conférences furent prononcées, l'une par L. Cordeau, n.p., premier gérant, et l'autre par M. Napoléon MacKay, secrétaire-gérant de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe, qui, il y a vingt-cinq ans, faisait la première inspection de la nouvelle Caisse.



L'Union régionale de Rimouski célèbre ses 25 ans

Le 25^e anniversaire de l'Union régionale des Caisses populaires du diocèse de Rimouski a été célébré dimanche, le 31 septembre dernier, par d'importantes manifestations.

Le tout débuta dans la paroisse du Bic, où se trouvent les bureaux de l'Union régionale, par une messe d'action de grâce célébrée par M^{gr} Eudore Desbiens, p. a., vicaire général, un ancien curé du Bic. Le Rév. Père Hébert, de la maison des Jésuites de Rimouski, y prononça le sermon de circonstance.

Au banquet, des certificats de mérite furent remis à plusieurs collaborateurs de l'œuvre des Caisses populaires dans la région en reconnaissance des services rendus et notamment à M. le notaire Émile Gagnon, président fondateur de l'Union, qui est encore à son poste et à M. l'abbé P.-É. Dubé, premier gérant, maintenant aumônier de l'Union et curé de Saint-Rédempteur de Matane.

Parmi les personnalités qui assistèrent à la célébration de ce jubilé d'argent, mentionnons : le président de la Fédération des Caisses populaires, M. Émile Girardin ; le gérant général de l'Assurance-Vie, M. Alfred Rouleau ; M^{gr} J.-Eudore Desbiens, p. a., v. g., représentant de l'archevêque de Rimouski ; le secrétaire-adjoint de la Fédération, M. P.-E. Charron ; M. Albert Dionne, député de Rimouski à l'Assemblée législative ; et M. Alfred Belzile, député de Matapédia-Matane aux Communes.

Le Conseil d'administration de la Fédération des Caisses populaires avait tenu à marquer l'événement en siégeant à Rimouski durant la fin de semaine.

À la messe, le Rév. Père Hébert a mis l'accent sur le caractère à la fois social et religieux de l'œuvre des Caisses populaires. Dans un autre milieu que notre milieu canadien-français, on se surprendrait dit-il, de voir traiter d'une

institution d'épargne et de crédit dans un sermon, mais chez nous, nous sommes habitués à voir le social et le religieux faire cause commune dans un même but.

Le Père Hébert a étalé les trois grands principes qui prônent au sommet de la politique poursuivie par l'œuvre des caisses populaires, celle du respect de la propriété, sur le plan matériel ; de la famille, sur le plan social ; et de la religion, sur le plan éternel. Ce sont justement, a-t-il dit, ces trois

entr'eux, car rien ne sert de parler de coopération si on sème la division, a conclu le président.

M. P.-E. Charron :

Le secrétaire-adjoint de la Fédération a fait l'histoire de la doctrine du fondateur qui, par un désir ardent d'aider les siens à s'affranchir, étudiait l'aspect économique de la vie de notre peuple canadien-français, s'appliquant surtout au problème de l'usure, fléau



grandes institutions que le fondateur a voulu favoriser en fondant une société d'épargne et de crédit.

Le président de la Fédération :

Le président général de la Fédération, M. Émile Girardin, a déclaré que la force de l'Union régionale vient de la force de chacune des Caisses affiliées. Il a invité chacun à s'appliquer à bien remplir son mandat et à mettre davantage l'accent sur les liens qui doivent unir les sociétaires

qui répandait sans cesse ses ravages parmi notre jeune peuple.

Le conférencier a montré brillamment comment le fondateur a travaillé avec acharnement à mettre sur pied cette œuvre des Caisses populaires, ce moteur puissant de la vie économique de nos classes, en mettant l'épargne du peuple à la disposition du peuple, pour une saine organisation de notre économie.

Le conférencier fut remercié par le président de l'Union régionale, le notaire Émile Gagnon.

Pour nos Caisses scolaires

LE 3 décembre 1917, il y a donc 45 ans, les journaux donnaient les résultats de la Caisse scolaire pour les écoles de Bienville, Sorosto, Pintendre, Harlaka . . . et de la ville de Lévis pour l'année qui se terminait le 30 juin.

Le total des économies de ces différentes écoles était de \$3,710.07.

Le total depuis septembre 1907 (date d'ouverture de la première Caisse scolaire) jusqu'à juin 1917, passé par la Caisse scolaire de Lévis, s'élevait à la jolie somme de \$20,328.16. Comme hier, le vieux dicton garde toute sa valeur aujourd'hui. « Ayez soin des sous, les piastres prendront soin d'elles-mêmes. »

Quelqu'un de chez nous qui a su ce que c'était de l'argent, disait un jour à un groupe de ses employés : « Ce qui compte, ce n'est pas le dollar que vous avez en banque, mais le sous que vous avez à l'épargne. »

Nos écoliers accepteront la pratique régulière de l'épargne ; ils savent déjà et la grandeur et la valeur du sacrifice, que l'épargne est impossible sans sacrifice. « Les parents vertueux n'ont point pour habitude de satisfaire les caprices de leurs enfants. » Et les enfants bien élevés ne l'exigent pas non plus.

Depuis 55 ans, nos Caisses scolaires n'ont jamais cessé d'exister ; elles ont joui, ces dernières années, d'une propagande telle, qu'elles ont été mieux connues, ce qui leur a permis de se développer très considérablement. Mais depuis un demi-siècle au-delà elles ont pratiqué ce qu'enseignait Eliot :

« Si tu peux être une étoile dans le ciel, sois une étoile dans le ciel !

« Si tu ne peux pas être cette étoile, sois le feu sur la montagne !

« Si tu ne peux pas être le feu sur la montagne, sois la lampe dans la maison ! »

La lampe ne s'est jamais éteinte.

Pourquoi ne trouverions-nous pas dans toutes nos écoles, pour la livrer à la méditation des étudiants, cette phrase lapidaire de l'Ecclésiaste :

« Comment trouveras-tu dans

ta vieillesse ce que tu n'as pas amassé dans ta jeunesse ? »

Et un commentaire adulte ne diminuerait en rien la valeur de la pensée de la Bible.

JOS. TURMEL

Les indices des prix à la consommation

LES indices des prix à la consommation, de septembre à octobre, ont avancé dans cinq des dix villes des régions différentes ; ont reculé dans quatre et sont demeurés stables à Vancouver.

Les indices de Toronto, de Winnipeg et d'Edmonton, Calgary ont monté de 0.2% tandis que ceux de Montréal et d'Ottawa ont avancé de 0.5%. Les reculs ont varié de 0.1% à Halifax à 0.6% à Saint-Jean, N.-B.

L'augmentation de 0.5% à Montréal fixe l'indice général de la région au commencement d'octobre à 132.1 comparativement à la base de 100 pour l'année 1949.

Les hausses ont été enregistrées dans les cinq groupes suivants, alimentation, habitation, habillement, soins personnels et de santé, et divertissements et lectures.

L'indice des transports a baissé et celui des tabacs et alcools n'a pas changé.

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION DANS DIX AGGLOMÉRATIONS URBAINES DU CANADA, AU DÉBUT D'OCTOBRE 1962¹

(1949 = 100)

	Indices généraux		Sous-indices - Octobre 1962						
	Oct. 1962	Sept. 1962	Alimentation	Habitation	Transports	Soins personnels de santé	Divertissements lectures	Tabacs et boisson	Habillement
Saint-Jean (T.-N.) ²	118.1	118.5	112.1	114.5	124.4	155.3	151.9	101.1	111.9
Halifax	130.8	130.9	123.2	134.3	138.9	163.2	163.1	124.5	125.5
Saint-Jean	133.4	132.2	126.0	130.8	143.2	184.2	150.0	124.5	121.5
Montréal	131.3	130.7	130.4	134.7	159.8	169.6	142.9	118.7	108.7
Ottawa	132.1	131.5	126.5	137.4	149.5	163.3	143.8	123.9	120.9
Toronto	133.1	132.8	125.5	129.7	133.6	156.7	184.5	122.5	120.1
Winnipeg	129.5	129.3	127.7	129.3	132.9	173.3	140.9	120.6	119.4
Saskatoon-Régina	127.9	128.1	125.4	127.3	135.0	144.8	148.3	119.5	126.8
Edmonton-Calgary	126.9	126.6	122.6	127.4	129.1	163.1	142.0	119.6	124.9
Vancouver	130.2	130.2	127.4	124.4	136.7	150.6	146.0	121.0	118.1

1. Le tableau indique les indices généraux de septembre et d'octobre ainsi que les sous-indices d'octobre. Ces indices reflètent les fluctuations des prix des biens et services dans chaque ville, mais n'indiquent pas si le coût de la vie est plus élevé dans une ville que dans une autre.

2. Indice fondé sur 100 en juin 1951.

Notre but constant

NOTRE but constant est de construire une société bien faite. Et, pour cela, il n'est pas de plan tout tracé, de modèle préfabriqué, de vue de l'esprit si flatteuse soit-elle qui puisse nous montrer la voie, ou même nous dire la forme qu'aura cette société lorsqu'elle nous apparaîtra au bout d'un long chemin.

Dans leur diversité, les peuples et les nations suivent des voies différentes. Les moyens que nous mettons en œuvre pour réaliser cette société en devenir permanent sont plus significatifs qu'une structure donnée de lois et d'institutions.

Elle consiste, cette société, plus dans notre détermination d'éliminer la misère — et les maux qui apparaissent lorsque la misère elle-même a disparu — que dans l'étalage de sa richesse.

Plutôt que telle ou telle forme de gouvernement, cette société implique la liberté des relations dans l'ordre social et l'existence

d'institutions, d'associations auxquelles les hommes se sentent attachés par loyauté ou par leur travail, ou par le sentiment d'être partie dans les décisions qui sont prises. Elle suppose aussi une aptitude à entreprendre, à tenter de faire face avec imagination et initiative aux situations nouvelles. Dans cette société, la volonté de coopération l'emporte sur les facteurs de dissension. L'unité est consentie plutôt qu'imposée. Et cela influe sur les relations extérieures, qui sont caractérisées beaucoup plus par la confiance en soi que par la méfiance.

Une certaine mode intellectuelle voudrait que la liberté individuelle et le système démocratique soient en conflit avec les exigences du développement économique. Je crois que cette antithèse est fautive. Une société bien faite s'avance en même temps vers une liberté plus large et un bien-être accru. Notre principal but doit être de susciter

chez les hommes la volonté de joindre leurs efforts en vue d'atteindre ce but et de leur donner les moyens d'y parvenir.

M. David A. MORS,
*directeur général du Bureau
international du travail.*

IN MEMORIAM

M. FRANCIS LESAGE

La Caisse populaire de Pont-Rouge vient de perdre un dévoué serviteur en la personne de M. Francis Lesage, président de la Commission de crédit depuis 1948. Il était âgé de 56 ans.

M. RENÉ CARBONNEAU

C'est avec regret que la Caisse populaire de Bienville fait part du décès d'un de ses administrateurs, M. René Carbonneau, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis après une brève maladie. M. Carbonneau était, en plus, très actif dans tous les mouvements paroissiaux de Bienville.

LE BUDGET FAMILIAL

- Brochure de 32 pages.
- Format commode (5½" × 8")
- Couverture illustrée.
- Présentation simple.
- Utilisation facile.

C'est un article de propagande de premier choix pour la Caisse populaire, et chaque sociétaire souhaitera posséder et utiliser ce livret de budget.

Prix : \$0.10 l'unité
7.00 le cent
65.00 le mille

Vos commandes seront complétées sans délai, au comptoir de papeterie de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Québec.

Témoignage d'un sociétaire

La Fédération des Caisses populaires Desjardins,
59, avenue Bégin,
Lévis, P.Q.
(Service de la publicité)

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus à titre de sociétaire de la Caisse de Baie-Comeau, la somme de \$1.75 pour abonnement annuel à *la Revue Desjardins*. Je voudrais, en passant, vous féliciter pour la présentation de la revue. Elle est certainement une des clefs de demain en ce qui touche notre éducation économique. Combien de désastres financiers seraient évités chez les jeunes travailleurs débutant dans la vie si des notions élémentaires d'épargne appuyées d'exemples étaient publiées comme vous le faites si bien.

Félicitations et bons vœux de persévérance à continuer ce qui est déjà excellent.

Un sociétaire de Baie-Comeau,

MAURICE VILLENEUVE,
Case postale 2706,
Baie-Comeau, P. Q.

Table des matières

A		Consommation (indices des prix)... 197		F	
Actualités en images.....	70-90-110-130-150-170-190	Crédit (pour ceux qui ne peuvent résister au).....	27	Famille (la) et la télévision.....	168
Assurance-Vie Desjardins...	55-65-193	Crédit à la consommation.....	86	Famille (la) et l'éducation.....	125
B		D		Famille (la) et les assurances.....	145
Bible (la) vous parle.....	30-51	Décès :		Famille (la) et son budget).....	105
Bilinguisme (le).....	177	Bélanger, A.-R.....	53	Fédération (projets proposés par le gérant).....	115
Billets — (Jos. Turmel).....	2-22-42-62-82-102-122-182	Bélieu, Wilfrid.....	98	Fédération (trentième assemblée annuelle).....	113
Billets — (M.-B. Caron).....	142-162	Belliveau, Fred.....	135	Fête au village.....	104
Birmanie (comme au Québec).....	56	Blaney, Francis.....	135	France (au temps de la régence).....	11
C		Bouret, Arthur.....	98	Française (la langue).....	188
Canada (revenus et dépenses du gouvernement).....	15	Carbonneau, René.....	197	G	
Canadiens (état matrimonial des).....	178	Caron, J.-Ubald.....	153	Gérant (le) ses qualités et responsabilités.....	45
Canadiens (perdent leur argent).....	37	Dion, Henri.....	117	H	
Canadiens (situation de l'emploi en 1961).....	55	Dionne, Gérard.....	53	Homme (l') animal économe.....	93
Caisses populaires (expérience de démocratie économique).....	185	Fortin, Armand.....	135	Homme (tu seras un).....	6
Caisse populaire chez les Esquimaux.....	165	Fortin, Gérard.....	153	I	
Caisse populaire d'Asbestos (jubilé d'argent).....	45	Frenette, Émile.....	178	Indice des prix à la consommation 54-196	
Caisse populaire de Beaupré.....	189	Goulet, Lucien.....	98	Intérêt (taux réels au Canada).....	34
Caisse populaire de Courville (jubilé d'or).....	127	Gravel, Marcel.....	153	Intérêt (taux réels aux États-Unis d'Amérique).....	48
Caisse populaire de l'Épiphanie.....	32	Guindon, Philippe.....	153	L	
Caisse populaire de Lennoxville.....	89	Jacques, Néré.....	37	La chaîne sera plus puissante.....	148
Caisse populaire de Lévis.....	10	Léonard, Victor.....	98	Logements au Canada.....	178
Caisse populaire de Loretteville.....	171	Lepage, Émile.....	117	Libération économique.....	194
Caisse populaire de Pont-Rouge.....	89	Lessard, Alphonse.....	98	M	
Caisse populaire Sacré-Cœur-de-Jésus (East-Broughton).....	35	Lesage, Francis.....	197	Manchettes (grandes nouvelles mensuelles). 49-69-89-109-128-149-169-189	
Caisse populaire Saint-André de Kamouraska.....	175	Parizeault, F.-X.....	117	Marchons sur nos deux jambes.....	148
Caisse populaire Saint-Damase.....	194	Petit, DeJovic.....	53	Mots qui restent — (Pierre-Georges Roy).....	96-39-30
Caisse populaire Sainte-Germaine (50 ^e anniversaire).....	138	Picotte, Édouard.....	98	Mouvement Desjardins (accueille l'Institut international de l'épargne).....	108
Caisse populaire Sainte-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte.....	147	Poirier, J.-Émile.....	117	Mouvement Desjardins (acquiert La Sauvegarde).....	126
Caisse populaire Saint-Ludger.....	47	Roux, Lorenzo.....	19	N	
Caisse populaire Saint-Rémi de Napierville.....	191	Sergerie, Albert.....	98	Nouvelles et commentaires.....	72-92-112-132-152-172-192
Caisse populaire Saint-Stanislas.....	88	Tremblay, J.-E.....	178	P	
Casses populaires (leur véritable but).....	54	Tremblay, Louis-Georges.....	135	Pionniers — organisateurs — bénéficiaires.....	96
Caisses populaires (dans les autres provinces).....	51	Tremblay, M ^{me} Nap.-A.....	98	Population du Canada.....	78
Caisses populaires (base de la coopération en Amérique du Nord).....	35	Trudel Honorat.....	37	Principes coopératifs.....	7-28
Caisses scolaires.....	196	Turcotte, Aurèle.....	37	Principes intégraux d'une Caisse populaire.....	126
Chèques (la manipulation électronique).....	156	Turmel, Joseph.....	37	Production du miel.....	17
Commission Porter.....	69-85-133	Vachon, Elias-R.....	153	Production minérale.....	8
Commissions de crédit (membres des).....	97	Valentino, Benvenuto.....	53	Propagande (la).....	13
Coopérateurs (congrès des).....	174	Dettes des Canadiens (de plus en plus lourdes)..... 139		Publicité (la).....	94
Coopération (semaine nationale).....	158	Dettes (accueil principal du mariage)..... 45			
Coopératives (leur raison d'être).....	84	Discipline — Économie — Progrès..... 50			
Coopératives (problèmes de taxation).....	146	E			
Consommateur (un outil que les hommes manipulent).....	107	Économie (chez les jeunes travailleurs).....	76		
		Économie internationale.....	16		
		Éducation des adultes.....	5		
		Éducation économique des jeunes.....	134		
		Éducation économique (pour une meilleure).....	137		
		Éducation — (M ^{gr} Fulton Sheen).....	56		
		Éducation (notes sur l'.....)	25		
		Enquête (rapport final).....	73		
		Entreprises canadiennes (contrôle étranger des).....	155		
		Épargne (manque d'épargne aux États-Unis).....	108		
		Épargne (vertu tôt acquise).....	33		
		Époque (le défi de notre).....	87		
		Exode rural.....	31		

R

Rapport annuel (le)..... 135
 Revenu agricole..... 19-54
 Revenu de la population non-agri-
 cole..... 106

S

Saviez-vous que..... 12-35-36-37-179
 Service de la papeterie..... 79-99
 Service de renseignement.....
 19-38-52-57-73-157
 Socialisation (la)..... 186
 Sociétaire (témoignage)..... 196
 Société d'assurance des Caisses
 populaires..... 75
 Société générale de financement... 154
 Surveillants (à messieurs les)..... 118

U

Union régionale de Gaspé..... 173

Union régionale de Joliette..... 88-109
 Union régionale de Saint-Hyacinthe. 71
 Union régionale de Trois-Rivières.. 89
 Union régionale de Rimouski..... 195

V

Vie (la vie moderne)..... 32

CONSULTATIONS LÉGALES
 (le conseiller juridique)

Acquittement des frais de sépulture
 à même le compte d'un sociétaire-
 décédé..... 19
 Compte conjoint entre frère et sœur. 118
 Sociétaire mineur (situation d'un
 compte d'épargne en cas de décès). 77
 Ordre de paiement sans provision
 suffisante..... 158
 Ordre de paiement certifié et présu-
 mé perdu..... 98

Ordre de paiement signé par une
 personne décédée..... 99
 Procédure à suivre à l'échéance d'un
 prêt sur nantissement agricole... 58
 Signature (de la) des quittances... 39
 Utilisation et durée de l'hypothèque. 158

ÉDITORIAUX

(Cyrille Vaillancourt)

Association de personnes et non de
 capitaux..... 83
 Bon an, mal an, Dieu soit céans... 3
 Caisses populaires et le mouvement
 Desjardins..... 143
 Danger à éviter..... 103
 Deux lois provinciales..... 23
 Mode dangereuse (une)..... 163
 Prévoyance..... 43
 Relations entre Caisses populaires.. 63
 Société générale de financement (la). 183
 Vivons avec bon sens..... 123

FAITES DE L'ANNÉE 1963, CELLE QUI
 MARQUERA UN RÉEL AVANCEMENT
 DE L'ÉDUCATION ET DE L'INFORMATION
 DANS CHACUNE DE NOS CAISSES
 POPULAIRES.

*Pour les administrateurs,
 membres des commissions et employés...
 un abonnement à la Revue Desjardins.*

*Pour tous les sociétaires...
 le journal Ma Caisse
 dans toutes les familles.*



et s'il revenait ?

Et s'il revenait aujourd'hui
Comme autrefois dans une étable ?
S'il revenait à la minuit
Pauvre, transi et pitoyable ?

Dis, comment le recevrais-tu,
Toi qui te vantes d'être un homme
Et qui, si fier de ta vertu,
T'en montres pourtant économe ?

Toi, femme, si tu le trouvais
Ce soir, étendu sur la paille,
Ton cœur, dis-moi, serait-il prêt
À bénir l'heureuse trouvaille ?

Et vous, enfants, vous qui l'aimez
Et connaissez sa belle histoire,
Vous dont le cœur sait s'enflammer
Pour tant de rêves illusoires ;

S'il était là, dans vos maisons,
Attendant qu'on lui dise : Frère !
Comprendriez-vous la leçon
Et feriez-vous ce qu'Il espère ?

Pourtant, Il revient tous les ans,
Cherchant des âmes charitables . . .
Hélas ! combien, combien souvent
Doit-Il pleurer dans son étable !

HENRI DEVAIN

(Extrait de *Le Messager Raiffeisen*,
décembre 1961.)

